



Genève, le 12 novembre 2020
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

COVID-19: fermeture temporaire des foyers

Au vu de la progression importante de l'épidémie de COVID-19 dans le canton, de la nécessité de protéger les personnes vulnérables et de la difficulté de respecter les plans de protection et les gestes barrière, la direction générale de la santé a demandé la fermeture temporaire des foyers de jour et de jour/nuit à compter d'aujourd'hui.

Ces structures d'accueil jouent un rôle important dans la politique cantonale en matière de maintien à domicile. Aussi, le personnel des institutions continuera à maintenir le lien social auprès des bénéficiaires et de leur famille. Une prestation de relève à domicile adaptée à la situation de chaque bénéficiaire sera proposée, cette offre ayant été éprouvée avec succès durant la première vague. Une réévaluation régulière de la situation sera effectuée par la DGS.

Onze foyers sont concernés par cette décision. Les foyers spécialisés dans la prise en charge de personnes souffrant de troubles cognitifs avaient été contraints de fermer déjà le 23 octobre 2020. Ceci en raison du profil des bénéficiaires, qui souffrent de pathologies rendant l'application des plans de protection délicate.

Lors de la première vague de l'épidémie de COVID-19, les foyers de jour et de jour/nuit généralistes et spécialisés dans la prise en charge de personnes souffrant de troubles cognitifs ont été contraints de fermer une première fois. Une partie du personnel a prêté main forte aux établissements médico-sociaux (EMS) les plus affectés par la crise sanitaire, faisant ainsi preuve de solidarité.

Durant la première vague, les foyers avaient rapidement mis en place des plans de protection et élaboré un dispositif de relève à domicile. Ce travail avait permis une réouverture progressive de l'accueil au sein des foyers dès la fin du confinement avec, en parallèle, la mise à disposition d'une nouvelle offre de prestations au domicile des bénéficiaires.

Pour toute information complémentaire: M. Adrien Bron, directeur général de la santé (DGS), par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSES, T. 079 935 86 75.